

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-005-10655/21/BM

■ Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'APEX pour 2021 - Approbation d'une convention d'objectifs 8329

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'APEX a été créée il y a 45 ans par des chefs d'entreprises de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ayant déjà une activité à l'International et désireux de s'y développer davantage. Aujourd'hui, elle est dirigée par un conseil d'Administration de 12 chefs d'entreprises, qui définissent les grandes actions de l'Apex afin de répondre au plus près aux besoins des entreprises.

Premier Club exportateur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Club WTC APEX fédère plus de 120 entreprises adhérentes, au niveau régional, qu'il s'agisse de PME primo-exportatrices, ou de PME déjà expérimentées, mais également de grands groupes régionaux souhaitant partager leur savoir-faire et leur expérience à l'international.

L'objectif principal de cette association est de faciliter le développement de liens entre chefs d'entreprises intéressés par un échange d'expériences, d'informations ou par la mise en place d'actions communes.

Pour 2021, l'activité de l'APEX se définit par 3 grandes actions :

- Networking Export, pour fédérer les entreprises autour de problématiques communes
- Recrut'Export, pour répondre à leurs besoins RH : Recrut'Export est un grand rendez-vous

annuel ainsi qu'une plateforme online de matchmaking qui fonctionne toute l'année. L'objectif est de favoriser la rencontre entre des candidats aux profils variés (étudiants, juniors, expérimentés), et des entreprises exportatrices du territoire.

- B'Wellcome, pour accompagner les entreprises qui accueillent des collaborateurs étrangers sur le territoire : l'International est un véritable levier de croissance pour les entreprises du bassin métropolitain et intégrer de nouvelles compétences est un enjeu primordial ! L'installation et la fidélisation de ces futurs collaborateurs est donc une étape stratégique. Avec le renforcement de l'attractivité du territoire Aix-Marseille, il était nécessaire de proposer un guichet unique, facilitateur de l'intégration de ces talents « internationaux ».
- Le dispositif « B'WellCome », créé en 2019 avec la Métropole Aix-Marseille Provence, répond à ce défi, en associant tous les acteurs publics et privés autour de l'offre « B'WellCome » pour renforcer l'attractivité du territoire, s'engager pour l'emploi, et développer les entreprises.
- Pour 2021, l'objectif est de pérenniser et développer cette offre afin de la commercialiser et ainsi faire profiter le plus d'entreprises du territoire de ce nouveau service.

Dans ce cadre l'APEX a déjà bénéficié pour l'année 2021 du soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par l'attribution d'une subvention de 16 000 euros répartie comme suit :

- 10 000 € pour l'action Networking Export,
- 1 000 € concernant Recrut'Export
- 5 000€ pour B'Wellcome

Cette délibération vient donc compléter celle n°ATCS002-9792/21/BM du 15 avril 2021 sur le dispositif B'Wellcome dont l'activité se voit fortement augmenter par l'arrivée de nombreuses familles à accompagner.

A ce titre, une subvention exceptionnelle à hauteur de 33 000€ est proposée dans la convention annexée.

Cette convention précise les actions d'accompagnement mises en œuvre par B'Wellcome sur le dernier trimestre 2021 pour soutenir les implantations nouvelles impliquant l'installation de familles sur le territoire de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La proposition de l'initiative de l'APEX de mettre en place un dispositif en faveur de l'accompagnement des entreprises accueillant des collaborateurs étrangers sur le territoire;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de 33 000 euros à l'association APEX au titre de l'exercice 2021

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association APEX ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille Provence, sous politique B320, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations avec L'Europe

Didier PARAKIAN